

# BON-REPOS

## CHARTRE DU PARTICIPANT

Participer au spectacle implique un investissement personnel important dans la mesure où le participant se doit de contribuer à sa réussite pour satisfaire le spectateur et lui offrir une prestation de qualité.

Cela implique des règles à respecter qui sont données pour servir une mise en scène qui prend en compte le respect de l'histoire, celui des acteurs et du public, pour assurer la sécurité de chacun.

A cet effet chaque participant au spectacle devra accepter et respecter les règles définies dans la **charte du participant**.

Cette charte est destinée à **tous les participants** au spectacle (y compris les remplaçants).

Elle précise les règles élémentaires et les engagements de chacun durant toute la durée du spectacle et de sa préparation. Chacun est donc tenu de les respecter, mais aussi de les faire respecter.

Dans un souci de mieux satisfaire les spectateurs, d'accroître la notoriété du spectacle et d'être en totale conformité avec les exigences en matière de sécurité, l'Association Racines d'Argoat continue la démarche qualité proposée par la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques (FFFSH).

### L'ENGAGEMENT PERSONNEL DU PARTICIPANT

L'inscription à la participation au spectacle, quel que soit le ou les postes occupés implique :

- l'inscription individuelle par internet sur le site internet
- le paiement de la cotisation annuelle (2€/personne)
- le respect des règles de l'association
- l'engagement de participer aux répétitions de façon régulière et à toutes les répétitions générales
- l'engagement à signaler ses éventuelles absences (Tél.: 02 96 24 90 75 ou racines.argoat@orange.fr)
- une disponibilité lors de la manifestation elle-même
- le respect des autres participants
- le respect du public
- le respect des règles de sécurité
- l'engagement, dans la mesure de ses possibilités, de participer aux travaux de préparation et de rangement avant et après le spectacle.
- de donner l'autorisation à Racines d'Argoat d'utiliser toutes les photos prises lors de la manifestation sur lesquelles le bénévole paraît à des fins, mêmes commerciales, en rapport avec la promotion de ce spectacle.
- de donner l'autorisation aux responsables de Racines d'Argoat, lors des activités auxquelles le bénévole participe, à prendre toute les mesures médicochirurgicales nécessaires en cas d'urgence.

### MISE EN SCENE

Les différents rôles sont distribués par le metteur en scène selon les compétences et les disponibilités de chacun.

Quel que soit le rôle attribué, il a toute son importance dans l'ensemble du spectacle.

Les consignes indiquées par le metteur en scène doivent être respectées pour servir la qualité du spectacle.

### SITE, COSTUMES ET ACCESSOIRES

Le participant s'engage à respecter le site, le matériel, les costumes et les accessoires.

Chacun doit se sentir responsable des costumes et des accessoires qui lui sont confiés. En cas de disparition ou de détérioration il doit avertir immédiatement la personne responsable.

Le participant s'engage à :

- gérer avec le plus grand soin les costumes qui lui sont confiés
- ne rien modifier aux costumes sans l'avis de la responsable des costumes
- porter le costume selon les consignes indiquées par les responsables et la mise en scène
- prévenir les incidents éventuels
- ne pas fumer en costume
- restituer les costumes dans un état de propreté satisfaisant aux dates et lieu indiqués
- prendre soin des accessoires utilisés, les ranger dans les endroits prévus à cet effet

## ATTITUDE GENERALE

En dehors des scènes auxquelles ils participent, les participants doivent impérativement se tenir hors de la vue des spectateurs (en dehors des personnes habilitées).

La circulation dans les coulisses doit se faire impérativement par l'arrière de l'abbaye ou par le chemin de halage. En conséquence nul ne doit déambuler dans l'espace scénique en dehors des personnes habilitées avant et pendant le spectacle.

L'entrée des figurants doit impérativement se faire par le chemin menant à l'hôtel (voir fléchage). En conséquence aucun figurant ne sera autorisé à pénétrer sur le site par l'entrée du public (chemin de halage).

Quelles que soient les conditions météorologiques, les participants se présentent impérativement, au lieu habituel, à l'heure habituelle avec les tenues prévues pour le spectacle.

L'association se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets et de valeurs personnelles (bijoux, montres, argent, téléphones, vêtements, ...).

L'usage et bien entendu la diffusion de drogues est formellement interdit. De même l'abus d'alcool avant, pendant et après le spectacle est interdit. Le participant se doit d'adopter une attitude digne et sans reproche.

### *Cas particulier des mineurs*

La fiche d'inscription comporte un encadré réservé aux participants mineurs. Il est indispensable de le compléter. Dans le cas contraire, le participant mineur ne sera pas accepté pour participer au spectacle.

**Tous les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable présent à la manifestation, assurant sa surveillance et sa sécurité au cours des répétitions et des représentations, ainsi que sur les trajets menant du domicile au site de la manifestation. En cas d'absence d'un tuteur légal, ce dernier doit nommer un autre adulte. Le tuteur légal doit remplir une autorisation parentale et une fiche individuelle de renseignements par enfant mineur.**

## REGLES DE SECURITE

Les différentes scènes comportent des actions pouvant présenter des risques, ce qui rend impératif le respect d'un minimum de règles de fonctionnement.

- ne pas fumer quel que soit l'endroit où l'on se trouve.
- ne pas toucher aux fils et projecteurs placés sur le sol (sauf personnes habilitées).
- ne pas faire l'usage de drogue ou d'alcool.
- tenir avec soin les flambeaux (un par personne, interdit aux enfants de moins de 12 ans). Respecter les distances de sécurité (2m) avec les autres participants, le public ainsi que les objets inflammables.
- respecter les consignes données pour l'extinction des flambeaux par les personnes habilitées.
- ne pas tenter de réaliser d'actions dangereuses au-delà de celles demandées par la mise en scène.
- disposer les chevaux en attente dans les coulisses de manière à laisser un passage suffisant pour les figurants à pied. Ces derniers doivent faire preuve de la plus grande vigilance lorsqu'ils doivent traverser des groupes de chevaux.
- les différents combats doivent être menés selon les consignes données par la mise en scène. Chacun doit impérativement s'assurer qu'il ne risque de blesser ni un autre participant ni un membre du public.
- les animaux restent placés sous la responsabilité du participant qui en a la charge.

## BADGE

Chaque participant est doté d'un badge. Son attribution est conditionnée par l'inscription individuelle par internet et l'acceptation de l'ensemble des règles définies dans la présente charte.

Ce badge est strictement personnel. Il doit pouvoir être présenté à tout contrôle éventuel effectué par l'organisation.

**La signature du participant ou du représentant du participant mineur, implique l'acceptation de l'ensemble des règles ci-dessus.**

**La non application de ces règles pourra entraîner la radiation définitive de la participation au spectacle.**

**La mise en œuvre de l'assurance multirisque, contractée par l'Association ne pourra intervenir qu'en cas du respect strict des règles fixées dans la présente charte et par le paiement à jour de la cotisation annuelle.**

Les Co-Président  
Florence LE GALL et Philippe LE LOUARNE